

AFFAIRE N°47/17 - Contrat d'honoraires du Cabinet QUENTIN/BOUCHE pour la Mairie - Réduction du taux d'honoraires.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En raison de l'intervention du bureau d'étude de la SECM dans la mise au point du dossier d'appel d'offres, je vous propose de réduire de 10% les honoraires alloués au Cabinet QUENTIN/BOUCHE soit :

- de 5% à 4,5 % pour les cent mille premiers francs ;
- de 4% à 3,60% pour le reste.

Ceci conformément au décret du 29 septembre 1959.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, votre avis à ce sujet.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Vu
Saint-Denis, le
21 mai 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. P. PROUST
Pour approbation conforme
Le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales
A. BRANNIS